Image not found or type unknown

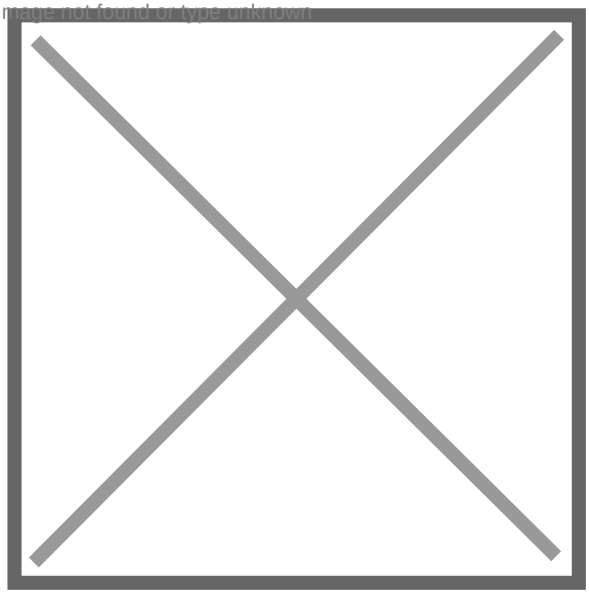

Visa long séjour (conjoint francais) depuis la préfecture

Par **kahla**, le **04/01/2010** à **18:58**

Bonjour,
cela fait maintenant deux mois que j ai recu une aps qui est valable de deux mois et qui a expirer depuis une semaine et je n est pas encore reçu de renouvellement et ni de reponse de la prefecture concernant ma demande de visa long sejour
svp j aimerait savoir si qlq est dans ma situation ou bien etre soliciter par un avocat et surtout anais qui aide beaucoup les gens et que j admire enormement bravo pour le travail qu elle fait

merci a tous

Par **Oli323**, le **05/01/2010** à **15:59**

Bonjour

Mon mari s'est retrouvé dans la même situation que vous. Il ne faut surtout pas vous attendre à recevoir une nouvelle APS chez vous. Déplacez vous, faites là renouveler dans votre préfécture, ça ne devrait pas poser de problème.

En ce qui concerne le délai de réponse du consulat pour le VLS, il faut s'armer de patience. Cela fait bientôt 6 mois qe nous attendons...

Bon courage

Par **kahla**, le **05/01/2010** à **16:56**

merci pour votre reponse bah voila j y suis aller ajourdhui a la sous pref et il m ont dit c est la dernierefois kon vous renouvelle car on a pas eu de reponse encore
je c sa prend du temps vous vous dependez du consulat de kel pays
merci et si vous voulez on peut plus en parler en s echangeant nos adresse msn? merci

Par **cochris**, le **06/01/2010** à **16:59**

un message juste pour dire que je suis dans la même situation que toi.
J'ai deux 2 APS dont le dernier a expiré il y a peu.
La demande de VLS a été faite il y a au moins 6 mois.Je suis toujours dans l' attente du visa long séjour conjoint de français.
Courage khalia et Oli323.

Par **kahla**, le **06/01/2010** à **17:10**

merci deta repon bon courage a nous tous et beaucoup de patiente e toi tu dpend ekel conulat jvedire de q el pays?
merci

Par **konkursh**, le **11/01/2010** à **13:37**

bonjour
moi aussi je suis dans la meme situation j'attend le mois mars pour déposer ma demande de visa long séjour a la prefecture de l'oise pour l'instant je rassemble les preuves de vie commune mais quand le lu ça ..vraiment ça me fait peur..!! 6 mois d'attente apres aps !! cé long ..! moi je crois cé que 2 mois et tu reçoi ton visa lond séjour !! vraiment ls choses sont trop compliqué ..pe etre cé mieu de retourner chercher cet visa au maroc...!!

Par **kahla**, le **11/01/2010** à **22:04**

bonjour c etait pour te dire que si ta des preuves meme avant le mariage tu peut aller deposer ta demande mais concernant les delais de reponse c est vrai que c est long et qu il faut patienter et d apres mon experience je pense que le consulat de france a rbat est rapide et il suffit de les contacter avec mail pour accelerer les choses bon courage

Par **konkursh**, le **11/01/2010** à **22:58**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

bonsoir
merci beaucoup pour votre message cé trop gentil de votre part moi je depend du consulat d'agadir , pour l'instant j'ai ke des preuves de la caf qu 'on est ensemble et un contrat de direct energie et le bail ..je veux savoir svp ils demande koi comme preuve de vie commune ??est ce qu ils insiste sur les deux nom (mr,mme) , car y a des preuves mais ke avec mon nom comme l'aide médical, un mondat de poste ..sur la meme adresse , merci bcp de me répondre et moi mon visa chengen il est encore valable jusq au mois de mai (visa de 9 mois pour l'italie), donc le jour que je dépose mon dossier de demande de visa long séjour est ce qu ils me donner un aps ??ou me laisser circuler ke avec mon visa?? tant qu il est valable ! et ils demande koi comme documents pour le dossier , merci bcp de me répondre , et encore merci

Par **kahla**, le **12/01/2010** à **13:49**

pour repondre a votre question il est imperatif que les preuves oit a vos deux noms c est pour cette raison que ce sont des preuves et concernant les document a fournir ne vous inquietez pas la prefecture vous donnera une liste a fournir le jour du depot de votre dossier tel que les preuves de vie commune des copie de vos pieces d identité copie du votre livret de famille acte de mariage et des photo de la personne en demande bien sur ce i si vous etes accepter au prealable de deposer otre dossier ainsi la prefecture vous remet par courier une aps qui est valable e deux mois en generale et envoie votre dossier au consulat de france à agadir a fin de vous solliciter votre visa long séjour. merci et bon courage

Par **konkursh**, le **12/01/2010** à **13:53**

merci bcp pour votre message bon courage a vous aussi

Par **aknaka**, le **03/03/2010** à **21:40**

la douce France n'est plus le pays democratique. Ici l'administration viole chaque jour les droits des francais et ceux des etrangers. La constitution existe encore mais n'est plus respecte. Et c'est bizzare de voir les politiciens francais qui reprochent aux regimes dictateurs dans le monde leurs abus quand dans leur propre pays il y a quelques annees cela est devenu le mythe le slogan egalite, fraternite etc... Regardez le departement des etrangers dans les prefectures ayant un petit peu plus d'attention. Aujourd'hui c'est eux demain c'est vous! Bonnes chances a vous tous..

Par **boubazidane**, le **06/05/2010** à **16:09**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour tout le monde,
Je suis étudiant étudiant étranger depuis 2006 et j'ai reçu un refu de titre de séjour accompgné d'une OQTF octobre 2009. Je me suis marié avec une française à 2 jours avant l'expiration de mon dernier récipicé il ya de cela 6 mois. Ma femme et moi avons déposé une demande de visa long séjour et une demande de titre de séjour en même temps le 05-05-2010 selon les conseils de mon avocat mais la femme de l'acceuil ne m'a rien donné comme papier pour le dépot, en plus, mon audiance au tribunal (pour le cas étudiant) a eu lieu ce jeudi 06-05-2010 et la délibération est prévue le 03 juin 2010 (pas d'espoir). Alors, mes chers frères et soeurs, je souhaiterais avoir conseils pour ce type de dossier. Que dois-je faire ? Merci je copte sur vous.

Par **Mariaselli**, le **08/11/2010** à **14:28**

Bonjour,
Mariée à un français, j'ai reçu ma première APS 9 mois après mon mariage !!!!!. N'ayant pas beaucoup de patience de nature et détestant que l'on soit traités comme du bétail, j'ai envoyé 6 lettres en recommandé avec accusé de réception directement au préfet qui a été obligé de me répondre. Et comme par hasard, 2 mois après j'ai reçu mon titre de séjour !!! Alors fais comme moi car si tu attends qu'ils te l'envoient d'eux mêmes, tu risques d'attendre trèèèèèès longtemps.
Bon courage et patience !!

Par **mch3200**, le **05/01/2011** à **00:26**

Bonjour voila mon situation je suis marier depuis février 2010 et je vivre avec ma femme je déposer un dossier de ma premier titre de séjour a mars 2010 pour régler ma situation deux mois après j reçu un resepécé de 3 mois jusqu'à 09/2010 et la g une 3eme sans autorisation de travaille a septemebre je fair un demande d un visa long séjour a la préfecture le 09/2010 donc la es-que je peu savoir il faux combien de temps pour a voir un réponse ou bien un autorisation de travaille . 10 mois dans la mrd dsl
je vous remercie avec tt mon coeur pour le aide et le conseil

très cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés